

# maintenant !

■ Extraits du registre des délibérations  
Commission « finances »

Conseil municipal du 4 février 2013  
Séance du 28 janvier 2013

## 6 Marché Public - procédure de concours pour la construction des ateliers municipaux - désignation d'un maître d'œuvre

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM., LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, Mmes PORAS, M. ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, Mmes BARBETTE, LEFEVRE, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CARLIER  
M. MONTES  
M GRIMBERT,  
M. RIFI-SAIDI  
Mme PAMART  
Mme M'BAYE-DIAO  
M. MACHU  
Mme FÉVRIER  
M. TAHI  
M. CHEURFA

Pouvoir à :  
Pouvoir à :  
Pouvoir à :  
Pouvoir à :  
Pouvoir à :  
Pouvoir à :  
Pouvoir à :  
Pouvoir à :  
Pouvoir à :

Mme CAPON  
Mme BASMAISON  
M. BERNARD-LUNEAU  
Mme KOUACHI-MAHSAS  
M. SZPIRKO  
M. BOULHAMANE  
Mme MAUPIN  
Mme LEFÈVRE  
Mme SOKOLONSKI  
M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme KEZZOUL  
Mme RIFFAULT  
M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés 36

■ **Rapport de présentation :**

Jean-Claude CABARET, maire-adjoint, expose :

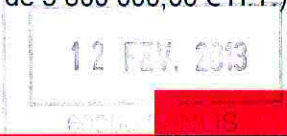
Par délibération n°31 en date du 25 juin 2012, la procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse, pour la construction des ateliers municipaux, sur le site des jardins horticoles municipaux a été adoptée.

Les personnalités dont la participation présente un intérêt au regard de l'objet du marché, et les personnalités présentant une qualification professionnelle équivalente à celle exigée par le marché, ont été désignées par arrêté municipal n°2012-188 en date du 25 juin 2012.

Le 6 juillet 2012, le jury s'est réuni afin de sélectionner les trois candidats admis à présenter une offre.

Le 30 novembre 2012, le jury s'est à nouveau réuni pour évaluer les prestations des trois candidats admis à concourir. Le jury a sélectionné le projet du candidat Atelier d'Architecture et de Design.

Après négociations, le forfait de rémunération a été arrêté à 536 500,00 € H.T. avec un taux de 9.25 % (sur la base d'une enveloppe financière affectée aux travaux par le maître d'ouvrage de 5 800 000,00 € H.T.).





# maintenant !

Conformément à l'article 70 VIII du code des marchés publics, la compétence d'attribution du présent marché appartient à l'assemblée délibérante.

Dans ce cadre, il vous est proposé :

- de retenir l'équipe de maîtrise d'œuvre de Atelier d'Architecture et de Design (Mandataire) / BERIM / Bureau AGI2D (cotraitants)
- d'autoriser Monsieur le Directeur Général Délégué de la Société d'Aménagement de l'Oise à signer ce marché avec la Société Atelier d'Architecture et de Design (Mandataire) domiciliée 290 rue de la Montagne à Ons en Bray (60650) pour un montant global de 536 500,00 € H.T.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,  
Vu le code des marchés publics et notamment ses articles 38, 70 et 74,  
Vu la délibération n°31 du conseil municipal de la Ville de Creil du 25 juin 2012,  
Vu l'arrêté municipal n°2012-188 du 25 juin 2012,  
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,  
Vu l'avis de la commission « finances » en date du 28 janvier 2013,  
Considérant le besoin pour la Ville de Creil de choisir un maître d'œuvre pour la construction des ateliers municipaux sur le site des jardins horticoles municipaux,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36      Pour : 36      Contre : 0      Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1 :** d'autoriser Monsieur le Directeur Général Délégué de la Société d'Aménagement de l'Oise à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction des ateliers municipaux sur le site des jardins horticoles municipaux avec la société Atelier d'Architecture et de Design domiciliée (Mandataire) 290 rue de la Montagne à Ons en Bray (60650) pour un montant global de 536 500.00 € H.T.

**Article 2 :** d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts à cet effet, au budget de la ville au compte 2313/202/0705/BA.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 07 FEV. 2013

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 12 FEV. 2013

Jean-Claude VILLEMAIN

**DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**

après dépôt en Sous-Préfecture le 12/02/13  
et publication ou notification le 13/02/13  
CREIL, le 13/02/13

**LE MAIRE**

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Raluy

Maire de Creil  
Conseiller général de l'Oise

